

■ **Fondation pour l'accueil de jour des enfants**, à Laus an ne, avenue d'Ouchy 47, CH-550-1049646-7. Entreprise de droit public créée selon la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) du 20 juin 2006. But: évaluer les besoins en matière d'accueil de jour et l'adéquation entre l'offre et la demande y relatives; coordonner et favoriser le développement de l'offre en matière d'acceuil de jour, notamment en fixant des objectifs qui visent à l'extension des réseaux d'accueil de jour à une taille optimale et la pleine couverture du territoire cantonal; reconnaître les réseaux d'accueil de jour; subventionner l'accueil de jour par l'intermédiaire des réseaux d'accueil de jour; développer l'accueil d'urgence. Organes: conseil de 12 membres et une présidente qui sont Cohen-Dumani Doris, de et à Lausanne, présidente, Gorrite Nuria, de et à Morges, vice-présidente, Busslinger Jean-Hugues, de La Tour-de-Peilz, à Morges, Cretegny Gérald, de Reverolle, à Gland, Durrer Wirth Sylvie, de et à Lutry, Fattebert Blaise, de Villars-Bramard, à Sainte-Croix, Flury Marlène, de Romanel-sur-Lausanne, au Mont-sur-Lausanne, Lavanchy Philippe, de Savigny, à Lausanne, Pahud Catherine, de et à Poliez-Pittet, Seematter Violeta, de Saxeten, à Prangins, Streit Norma, de Peseux, à Neuchâtel, et Tosato Oscar, de Soleure, à Lausanne, tous avec signature collective à deux. Signature collective à deux est conférée à Maillefer Anne-Marie, de Ballaigues, à Savigny, secrétaire hors conseil. L'organe de révision prévu par la loi ainsi que le douzième membre du conseil seront nommés ultérieurement par le Conseil d'Etat.

Journal no 2299 du 26.02.2007
(03804478 / CH-550.1.049.646-7)